



Mairie d'Aumont en Halatte

1, rue Henri Dupriez
60300 AUMONT en HALATTE
Tel : 03.60.46.18.84

*Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis*

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 09 JUILLET 2018

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 02 juillet 2018 s'est réuni lundi 09 juillet 2018 sous la présidence de Madame Christel JAUNET, Maire.

PRÉSENTS :

Mesdames JAUNET, DEL RIO, DIVAY, CORMARY, BOUTOILLE, DENIS,
FIEVET-BAUDEN
Messieurs GROSPIRON, MARVILLE, GRATTIERI

ABSENTS EXCUSES :

Madame CARTON (pouvoir à Martine DIVAY)
Messieurs PALMER (pouvoir à Françoise DEL RIO),
ROTHER (pouvoir à Christel JAUNET)

Constatant que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 19 heures 45.

1/Désignation du secrétaire de séance

Christel JAUNET est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2/ Approbation du compte-rendu du 16 avril 2018

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du 16 avril 2018.

3/Décision modificative n° 2 du budget principal

Madame le Maire expose qu'il faut créditer le compte emprunt de 528,00 €, Elle propose l'opération suivante au crédit compte 6611 pour 530,00€ et un débit du compte 615231 pour 530,00€.

A l'unanimité le conseil accepte la décision modificative proposée par Madame le Maire.

4/ Désignation du délégataire du service public d'eau potable

Madame le Maire indique que nous n'avons reçu qu'une seule offre pour cette DSP. L'offre émane de SUEZ, notre délégataire actuel. Cette offre proposait en plus de la DSP deux options qui n'avaient jamais été évoquées entre Suez et la mairie.

- Option 1 : Sécurisation des forages et du réservoir. La DUP indiquait que cette sécurisation était obligatoire ainsi que des tranchées étanches le long des forages. 80 000 € ont été budgétisés pour l'ensemble des travaux. L'offre de Suez est de 39 709 €. L'option 1 a été retenue sur la DSP puisque ces travaux sont à faire et que la commune a prévu cette dépense au départ.
- Option 2 : Remplacement de 2 branchements en plomb pour 10 403 €. Il s'avère que deux branchements n'ont pas été remplacés, ils concernent deux compteurs de maisons abandonnées et non habitées. Le prix normal d'un branchement est de 1 500 €, ce que la commune a réglé pour chaque compteur jusqu'alors. A priori, l'un d'entre eux nécessite une extension de réseau ce qui explique le surcout. Ces travaux n'ont pas été prévus au budget d'une part, Madame le Maire souhaitant se renseigner auprès de Suez sur les raisons de cette extension. De plus, les maisons étant actuellement non habitables, il n'y avait pas de caractère d'urgence et il a été décidé de ne pas retenir cette option sur la DSP et de se rapprocher de Suez afin de demander des renseignements complémentaires. Bien évidemment la commune remplira ses obligations.

A l'unanimité, le Conseil Municipal désigne la société SUEZ comme délégataire du service public d'eau potable de la commune.

5/Modification des plafonds du RIFSEEP

Le 12 décembre 2017, Nous avons voté les plafonds du Rifseep des employés communaux. Il s'avère que ces plafonds sont pour un emploi à plein temps ce qui n'est pas le cas pour nos employés.

Nous devons donc remonter ces plafonds afin de pouvoir leur verser leurs primes.

- Adjoint administratif G1 6300€
- Adjoint technique G2 5000€

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les nouveaux montants plafonds du régime indemnitaire.

6/Marché des contrôles extérieurs de l'assainissement

L'ADTO a rendu son analyse, la société retenue est la société **SATER** pour un montant de **87 913,25 € HT**.

Madame le Maire propose de valider la proposition de l'ADTO.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le choix de la société SATER proposé par l'ADTO.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h15.

